
NOTE #2

Document d'information sur le Groupe de travail technique sur les pesticides en vertu de l'Accord de libre-échange nord-américain

Introduction

Compte tenu de la mondialisation incessante des activités commerciales, il est manifeste que les décisions réglementaires prises dans un pays peuvent avoir des effets immédiats ailleurs dans le monde. Afin de combler le besoin d'une collaboration plus étroite, d'un meilleur échange de renseignements et du partage des tâches entre le Canada, les États-Unis (É.-U) et le Mexique, le Groupe de travail technique (GTT) sur les pesticides en vertu de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) a été constitué officiellement en mars 1996. À sa réunion de juin 1997, il a formalisé son cadre d'opération en créant quatre sous-comités techniques et en mettant sur pied une série d'équipes de projet.

Structure du Groupe de travail technique

Des sous-comités techniques ont été créés dans quatre domaines essentiels : ils donnent l'occasion aux intervenants de participer à la préparation et à la réalisation de projets précis :

- 1) *Examen conjoint des pesticides chimiques* : élaboration de programmes d'examen compatibles en vue de faciliter le partage du travail relatif à la réglementation des pesticides de façon courante.
- 2) *Résidus dans les aliments* : activités conduisant à la création d'un processus pour déterminer des limites maximales de résidus nord-américaines de pesticides dans ou sur les aliments, contribuant par le fait-même à supprimer des obstacles au commerce.
- 3) *Réduction des risques* : coordination des travaux relatifs à de nouvelles approches en matière de lutte antiparasitaire, notamment un meilleur accès aux biopesticides et l'aide au niveau de la lutte antiparasitaire intégrée (LAI).
- 4) *Renforcement des capacités de réglementation* : une gamme variée de projets contribuant à la mise en place de l'infrastructure nécessaire pour parvenir au partage des tâches de manière courante et à créer un marché nord-américain des pesticides.

Le Conseil exécutif se réunit deux fois l'an et l'ensemble du GTT se réunit tous les ans. Des rapports d'étape détaillés paraissent tous les six mois. Le plus récent a paru en novembre 1998. On peut les consulter sur Internet, ainsi que les fiches de projets et les plans

de travail détaillés. Le site de l'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis est le <http://www.epa.gov/oppfead1/international/naftatwg>, celui de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) est le <http://www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla> (voir « activités internationales »).

La prochaine réunion générale du GTT aura lieu les 25 et 26 mai 1999 à San Antonio, Texas.

Activités et accomplissements du GTT : faits saillants

Résidus des pesticides dans les aliments

- , En février 1999, le Sous-comité a demandé, comme à tous les ans, d'identifier les sources de différends commerciaux relatifs aux pesticides de la catégorie A de l'ALÉNA, en conjonction avec la parution d'une version révisée des *Procédures pour la définition et l'élimination des sources de différends commerciaux de l'ALÉNA relatifs aux pesticides (pièce jointe)*.
- , L'ARLA et l'EPA se sont entendues sur une approche commune pour l'utilisation d'une méthode probabiliste d'évaluation du risque d'intoxication aiguë d'origine alimentaire.
- , Les cartes des zones de résidus établies pour le Canada et les États-Unis sont élargies au Mexique. Ces zones scientifiquement délimitées de cultures communes simplifieront la production de données sur les résidus.
- , Le Canada et les É.-U. ont harmonisé leurs exigences en matière de données sur les résidus chimiques. En juin 1998, le Canada a fait paraître ses *Lignes directrices sur les résidus chimiques* (Directive 98-02), qui détaille les renseignements requis pour l'évaluation et la mesure des résidus de pesticides dans ou sur les aliments.
- , En octobre 1998, à la réunion de planification de l'IR-4 du U. S. Department of Agriculture, le Canada et les É.-U. ont choisi cinq combinaisons de pesticides et de cultures pour des projets visant les usages limités en vue de la campagne sur le terrain de 1999. Ce sont le tébuconazole sur l'oignon vert, le pirimicarbe sur le céleri, le pyridaben sur la cerise et l'azoxystrobin sur le brocoli et le chou.

Examen conjoint des pesticides chimiques

- , À partir de l'expérience acquise par la mise en oeuvre du processus d'examen conjoint, ce Sous-comité a fait paraître en août 1998 la *Marche à suivre révisée pour l'examen conjoint*.
- , Le premier examen conjoint, du **cyprodinil** (Vanguard), s'est terminé en avril 1998. C'est un fongicide mis au point par Novartis pour le traitement des fruits et des noix.

- , Le deuxième, sur le **diflufenzopyr** (Distinct, de BASF), un herbicide destiné aux cultures de maïs, s'est terminé en janvier 1999.
- , Une décision finale n'a pas encore été rendue dans le cas du **fenhexamid** (Elevate, de Tomen/Bayer), un fongicide pour la lutte contre la moisissure grise sur le raisin, la fraise et les plantes d'ornement.
- , Des progrès ont été observés en termes de partage des tâches :
 - < Une décision finale n'a pas encore été rendue dans le cas du **sulfosulfuron**, un herbicide destiné au blé (de Monsanto). Il s'agit du premier pesticide chimique faisant l'objet d'un examen conjoint international, réunissant le Canada, les É.-U., l'Australie et l'Union européenne (l'Irlande agissant à titre de responsable).
 - < Deux autres composés, l'**Helix** et le **Zoximide**, sont examinés. L'Helix (de Novartis) est un insecticide qui serait utilisé pour le traitement des semences et qui aurait des applications en serre, sur les pelouses et sur les plantes d'ornement. Le Zoximide (Rohm and Hass) est un fongicide destiné aux pommes de terre et au raisin.
- , Le processus de réévaluation des plus anciens insecticides organophosphatés et du type carbamate a donné lieu à une entente de mise en commun de l'information relative au processus de réévaluation des limites maximales de résidus qui y sont associées, de manière à atténuer le plus possible les différends commerciaux.

Renforcement des capacités de réglementation

- , Les mesures prises pour harmoniser les protocoles relatifs à l'écotoxicologie et au devenir dans l'environnement auront bientôt été toutes mises en oeuvre. Il reste à effectuer du travail sur le plan des essais sur des végétaux non visés et sur celui des protocoles d'étude de la dissipation au champ, dans les milieux terrestres. La mise en oeuvre de protocoles harmonisés facilitera la tenue des activités à travail partagé.
- , Un prototype de la carte canado-américaine des écorégions servant aux études au champ en milieu terrestre a été préparé. L'emploi d'une telle carte permettra d'abaisser le coût de production des données.
- , Les évaluateurs de l'ARLA ont entrepris de tester une demande pilote d'homologation par voie électronique, en comparant trois différents formats électroniques, soit le CADDY, le PDF et un système basé sur le Web.

- , Les premières versions complètes des documents d'orientation de l'OCDE sur la préparation des présentations de données par l'industrie et des examens par les organismes de réglementation paraîtront au premier trimestre de 1999.
- , Un document d'orientation harmonisé (EPA des États-Unis - EPA Californie - ARLA), les *Lignes directrices sur l'évaluation de l'exposition aux produits antiparasitaires après l'application* (PRO98-04), a été diffusé pour commentaires en septembre 1998. Il doit constituer un guide harmonisé pour la conception et la réalisation d'études requises pour l'évaluation de l'exposition après l'exposition.
- , La Base de données sur l'exposition des manipulateurs de pesticides a été remaniée. Le logiciel devrait être mis en circulation en 1999.
- , Le Sous-comité a lancé un nouveau projet en vue de formaliser un processus d'échange de renseignements sur les produits de formulation et afin d'élaborer une politique harmonisée sur ces produits.

Réduction des risques

- , Le Sous-comité a préparé des projets à l'intention des intervenants visant à promouvoir les stratégies de LAI dans le canola et la canneberge.
- , Le Canada et les É.-U. ont harmonisé leurs exigences en matière de données sur les phéromones (écomones) et ont entrepris les travaux sur les agents microbiens. Ces réalisations compléteront celles du Forum sur les pesticides de l'OCDE.
- , Des examens conjoints d'une phéromone et d'un agent microbien sont en cours. On vient juste de terminer le premier examen conjoint d'un biopesticide, soit une phéromone à usage forestier pour lutter contre la tordeuse des pousses de pin.
- , Des lignes directrices provisoires sur l'étiquetage relatif à la gestion de la résistance ont été rédigées.

Initiative nord-américaine : Fonctionnement du Groupe de travail technique de l'ALÉNA sur les pesticides

À la réunion du GTT de juin 1997, on a évoqué la possibilité que, d'ici cinq ans, le partage des tâches entre les pays membres de l'ARLA se ferait de façon courante. Cette vision a pris forme dans un document intitulé *Initiative nord-américaine : Fonctionnement du Groupe de travail technique de l'ALÉNA sur les pesticides (pièce jointe)*. Ce document établit le cadre pour les activités d'harmonisation et fait en sorte que les activités individuelles des

gouvernements et de l'industrie sont coordonnées et contribuent efficacement à l'objectif à long terme.

Par cette Initiative, les gouvernements fédéraux du Canada, des É.-U. et du Mexique cherchent à transformer en pratique courante le partage des tâches d'ici 2002, ainsi qu'à établir un marché nord-américain des pesticides tout en maintenant le haut niveau de protection de la santé publique et de l'environnement et en supportant les principes de la lutte antiparasitaire durable.

Les objectifs sont notamment d'encourager la commercialisation de pesticides destinés à l'ensemble du marché nord-américain, un mode commun de présentation des dossiers en vue de l'examen des données par les organismes de réglementation nationaux, la mise en place d'un processus coordonné d'examen qui exploite dans la plus grande mesure possible les résultats d'examen de chaque pays, et la plus forte atténuation possible des différends commerciaux issus de différences au niveau des limites maximales de résidus sur des denrées agricoles vendues dans les trois pays.

Sommaire

Toutes ces dispositions rapportent déjà des dividendes : on règle des différends commerciaux précis, souvent attribuables à des différences entre pays au niveau des limites maximales de résidus, on comprend de mieux en mieux les pratiques relatives aux évaluations des différents organismes, on travaille à l'harmonisation des exigences et des procédures de chaque pays et on incite les titulaires d'homologation (propriétaires de produits) à présenter des demandes coordonnées dans les trois pays membres de l'ARLA. Le GTT est composé de représentants de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire du Canada, d'un consortium d'organismes mexicains (CICOPLAFEST) responsables de la réglementation des pesticides, ainsi que de l'Office of Pesticide Programs (OPP) de l'EPA.